

Règlement du GRAND PRIX Femme Actuelle 2017

Editions Les Nouveaux Auteurs

Nouveau Président du jury Gilles LEGARDINIER

10^{ème} année

Article 1

Le Magazine Femme Actuelle et Les Editions Les Nouveaux Auteurs organisent pour la 10^{ème} année consécutive un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public des auteurs qui n'avaient jamais été révélés auparavant ou qui n'avaient jamais percé en librairie.

Article 2 (règles d'admission plus souples)

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de **Roman**, pour un lectorat **adulte**, et doivent n'avoir jamais été édités. (Les nouvelles, les romans pour la jeunesse, les témoignages, etc...ne sont donc pas acceptés.)

Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée ni en cours de publication.

Cependant :

->Les œuvres éditées à compte d'auteur (ou assimilé : compte à demi, etc...) sont acceptées, ainsi que les ouvrages autoédités en numérique (e-book).

->Les auteurs déjà édités à compte d'éditeur, mais à la condition de n'avoir pas percé, malgré une ou plusieurs tentatives sont les bienvenus.

-> les auteurs ayant publié un roman, même avec succès, mais pour un autre genre (exemple : policier) que celui présenté au Prix (exemple : roman contemporain) , sont également acceptés.

Article 3

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

Les fichiers doivent avoir un **minimum de 350.000 signes**. (**Signes = caractères espaces compris**)

Article 4

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats de ce Prix. Une œuvre déjà envoyée aux Editions Les Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, à moins d'avoir été retravaillée significativement.

Article 5

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur la droite du site www.lesnouveauxauteurs.com (Grand Prix Femme Actuelle 2017). Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx , (pas de PDF SVP)

Article 6

La date limite d'envoi est fixée au lundi 31 octobre 2016 à minuit, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

Article 7

Sélection des manuscrits qui seront évalués : elle est faite par Les Editions Les Nouveaux Auteurs, au fur et à mesure des envois, uniquement à partir de critères qualitatifs (en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans les articles 2 et 3 du règlement). Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen. Chaque ouvrage sélectionné obtiendra une note d'appréciation globale (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes.

Choix des lauréats : un jury se réunira en janvier 2017, sous la présidence de Gilles LEGARDINIER pour le choix du gagnant (le lauréat = la meilleure note moyenne de tous les manuscrits évalués) et du/des coup/s de cœur 2017 (les coups de cœur seront choisis parmi les finalistes (les romans plébiscités))

Les romans édités seront lancés à partir du mois de Mai 2017 et dévoilés au grand public à ce moment-là, comme les années précédentes. La décision d'avancer les périodes d'évaluation a pour but principal de faciliter la prospection commerciale auprès des professionnels du livre (librairies, directeurs du livre, etc...), et le cas échéant pour certains auteurs de pouvoir encore améliorer leur texte avec l'aide de professionnels .

Article 8

Il sera proposé aux lauréats un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession et des grandes maisons d'édition. (contrat à compte d'éditeur).

Article 9

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de prix (gagnant ou coups de cœur) et ce sans que la responsabilité du magazine Femme Actuelle, de Gilles LEGARDINIER et de celle des Editions Les Nouveaux Auteurs puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

Article 10

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués est cité à titre purement indicatif et pourra être modifié à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 11

Les évaluations sont réalisées via un téléchargement de fichiers depuis les espaces privés des lecteurs du site. Des lectures complètes sont exigées. Aucune fiche n'est mise en ligne et donc communiquées à l'extérieur avant les résultats définitifs : les évaluations se font donc en vase clos, sans possibilité d'échange (et d'influence, dans un sens ou un autre) , exclusivement par des lecteurs passionnés, permettant ainsi des avis fiables, non biaisés.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Article 13

Le choix des gagnants ainsi que le vote seront souverains et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation

Article 14

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom et code postal ainsi que

la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans le magazine Femme Actuelle, son site web ainsi que sur les sites Internet consacrés au Prix, Les Nouveaux Auteurs et les partenaires du Prix.

Article 15

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de www.lesnouveauxauteurs.com